

VILLE DE MONTBARD**B.P. 90****21506 MONTBARD CEDEX****Tél. 03.80.92.01.34****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS****CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 26 JUIN 2025**

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 20 juin par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 26 juin 2025 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Jordan LE CARO, Francisca BARREIRA, Mireille POIRROTTE, Joël GRAPIN, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI.

Excusés ayant donné pouvoir : Fabien DEBENATH à Martial VINCENT, Thierry MOUGEOT à Dominique ALAINE, Jean-Pierre RIFLER à Valérie MONTAGNE, Béatrice PARISOT à Maryse NADALIN, Céline AUBLIN à Danielle MATHIOT, Patricia PARISSE à Laurence PORTE.

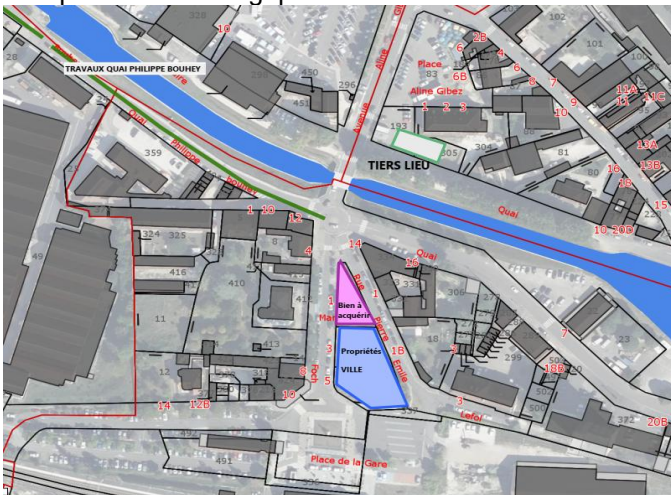
Absents : Aurore LAPLANCHE, Magalie RAEVENS, Bruno DIANO, Maryline DECOURSIERE

2025.49 – Achat d'une maison - située 1 Avenue Maréchal FOCH - appartenant à Madame JACQUEMARD Michèle

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant :

- le secteur de la gare comme stratégique et par conséquent la nécessité d'une veille sur les opportunités foncières pouvant se présenter dans ce quartier ;
- la proximité de la gare TGV/TER, infrastructure essentielle pour le territoire, son développement économique, les entreprises et les habitants du bassin de vie ;
- la logique de continuité dans les aménagements urbains avec les travaux engagés sur les rues du centre-ville et présentement l'avenue Maréchal Leclerc et le quai Philippe Bouhey ;
- la proximité des commerces et services du centre-ville, du secteur d'implantation des entreprises industrielles, du tiers lieu intercommunal « le Quai 3 »
- l'implantation stratégique de la maison dans la continuité des acquisitions foncières déjà réalisées avenue Foch ;



Considérant l'accord de Madame JACQUEMARD Michèle pour vendre son bien d'une surface de 120m² sur deux parcelles de 433m² au prix de 107 000 €.

Considérant que les frais d'agence immobilière s'élèvent à 8 000€ et doivent être ajoutés à ce montant.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **achète** la maison située 1 avenue Maréchal FOCH (parcelles AT 16 - 393 m² et AT 210 - 40m²) au prix de 107 000€ à Madame JACQUEMARD Michèle ;
- **dit** que les frais d'agence (8 000€) et de notaire seront à la charge de l'acheteur ;
- **mandate** le Maire pour donner toute signature entrant dans l'application de la présente délibération.